



conformité d'un bateau de plaisance

Par **Omer**, le **05/04/2019** à **09:56**

bonjour je suis actuellement en conflit suite à un sinistre que mon bateau a subi d'une malveillance avec mon assurance axa sur l'absence d'une conformité déclarée par un expert qui ne comprend pas cette législation de montage bateau. Hors il savait que celui-ci est conforme sur l'ICNN que j'ai contacté sur La Rochelle selon la loi de 1984 et que sur le navire j'ai rajouté une extension (BRACKET en construction amateur avec un caisson étanche) pour déporter mon moteur qui ne fait pas partie du bateau et peut être démonté à tout moment sans que cela ne modifie la structure du bateau.

À ce jour mon assurance me certifie l'absence de conformité me résilie le contrat actuel alors que j'ai contesté le rapport d'expertise qui comportait des irrégularités importantes sur les remboursements. Exemple plus-value sur la main-d'œuvre valeur à usage moteur qui a juste 1 an et 2 mois et dévalué à plus de 45% de sa valeur valeur Argus bateau plus endessous du minimum etc.. Quelle solution je peux apporter pour résoudre ma bonne foi envers eux malgré les preuves apportées et si l'assurance a-t-elle vraiment le droit de résilier alors que cette affaire est en cours ?

je vous remercie en attendant de vous lire

Très Cordialement Mr CARON